

Département de la VIENNE
Arrondissement de MONTMORILLON
Canton de CIVRAY
COMMUNE DE ST PIERRE D'EXIDEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 9 mai 2019 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PEIGNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Présents 12; Procurations 0

PRESENTS : MM. PEIGNÉ J.M., maire ; BIARNAIS J.C., adjoint; BLANC H adjointe ; CONDAC O.; OULIER A.M ; TINGAUD J.J. ; SECHET B ; SICOT M.N. ; CHAUVET D a été nommé secrétaire de séance; RIVAUD S ; FRETIER J ; TEXEREAU A.

EXCUSÉS : THOMAZEAU J.F., LHOUMEAU S ; DAUGÉ J.C

DELIBERATION N°1 AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CDG 86 POUR LA REALISATION DES DOSSIERS CNRACL

La convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL du personnel conclue avec le Centre de Gestion pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2018 par avenant. Un nouvel avenant a été transmis prorogeant cette convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Compte-tenu de la technicité des dossiers à traiter, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant à cette convention.

DELIBERATION N°2 VIDEOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Lors de la réunion du 24 avril 2018, Monsieur le Maire présentait au conseil municipal le projet de vidéo protection.

Afin de poursuivre les démarches nécessaires et établir le financement d'un tel projet, Mr le Maire souhaite demander les diverses subventions auxquelles la commune peut prétendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à solliciter les subventions existantes pour la mise en place d'un système de vidéo protection sur la Commune de St Pierre d'Exideuil.

DELIBERATION N°03
DEMANDE D'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MAISON DITE « GILARD »

Maintenant que la maison « GILARD » est hors d'eau, Monsieur le Maire souhaite faire réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement de logements de type Apart-Hôtel.

Le conseil municipal, accepte que le maire engage les démarches nécessaires et signe un devis.

DELIBERATION N°04
CREATION D'UN EMPLOI DE NON TITULAIRE
BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en raison du surcroît de travail aux services techniques, il convient de créer un emploi non permanent de non titulaire afin de recruter un agent contractuel en application de l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, et ce à compter du 20 mai 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer à compter du 20 mai 2019, un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie C afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à raison de 15 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'agent pour une durée de 5 mois, à compter du 20 mai 2019

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 60 du budget.

Questions diverses :

Planning permanences élections du 26 mai
Heures vagabondes

Séance levée à 22h15